

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 10242 Numéro SIREN : 451 470 595 Nom ou dénomination : PROELIO

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2022 sous le numéro de dépôt 161487

PROELIO

17 AVENUE DE VILLIERS

75017 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

- *Bilan actif-passif*

- *Compte de résultat*

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES

55 RUE DE L'EFFORT MUTUEL

91120 PALAISEAU

0169331300

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	19 725	16 696	3 030	1 495	1 535	102. 67
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	312 039	5 050	306 989	306 989		
	Créances rattachées à des participations	392 570	254 730	137 840	162 286	24 446-	15. 06-
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	724 334	276 476	447 859	470 770	22 911-	4. 87-
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	26 148		26 148	23 256	2 892	12. 44
	Autres créances	754 118	205 000	549 118	456 459	92 659	20. 30
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	46		46	100 000	99 954-	99. 95-
	Disponibilités	136 393		136 393	155 812	19 419-	12. 46-
	Charges constatées d'avance (3)				14 215	14 215-	100. 00-
	Total III	916 705	205 000	711 705	749 742	38 037-	5. 07-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 641 039	481 476	1 159 564	1 220 512	60 948-	4. 99-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

392 570

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	694 323	688 606	5 717	0. 83
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 638	5 717	1 078-	18. 86-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	753 961	749 323	4 638	0. 62
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	300 000	331 400	31 400-	9. 47-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	5 652	66 840	61 189-	91. 54-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 511	51 591	34 921	67. 69
	Dettes fiscales et sociales	13 440	21 358	7 919-	37. 08-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	405 603	471 189	65 587-	13. 92-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 159 564	1 220 512	60 948-	4. 99-

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	219 592		219 592	276 342		56 749-	20. 54-
Chiffre d'affaires NET	219 592		219 592	276 342		56 749-	20. 54-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	1		1-	53. 21-
Total des Produits d'exploitation (I)			219 593	276 343		56 750-	20. 54-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			98 659	110 923		12 264-	11. 06-
Impôts, taxes et versements assimilés			2 835	1 095		1 740	158. 88
Salaires et traitements			37 800	37 800			
Charges sociales			15 356	15 318		38	0. 25
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 527	2 484		957-	38. 52-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2	111		109-	98. 49-
Total des Charges d'exploitation (II)			156 178	167 731		11 553-	6. 89-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			63 415	108 612		45 197-	41. 61-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	5 476		5 085		390	7.68
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	106 938				106 938	
Total V	112 414		5 085		107 328	N5
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	54 446		91 574		37 128-	40.54-
Intérêts et charges assimilées (4)	10 518		8 568		1 950	22.76
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	100 000				100 000	
Total VI	164 964		100 142		64 822	64.73
2. Résultat financier (V-VI)	52 550-		95 056-		42 506	44.72
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	10 864		13 556		2 691-	19.85-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	6 226		7 839		1 613-	20.58-
Total des produits (I+III+V+VII)	332 006		281 428		50 578	17.97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	327 368		275 711		51 657	18.74
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 638		5 717		1 078-	18.86-

PROELIO
SASU au capital de 50 000 euros
17, avenue de Villiers – 75017 PARIS
RCS PARIS – 451 470 595

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 30 JUIN 2022

Le 30 juin 2022 (trente juin deux mille vingt-deux), au siège social de la société,
Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, demeurant 17, avenue de Villiers 75017 PARIS,
Associé unique de la Société PROELIO,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 4 638 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 29 173 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 4 376 euros.

N

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 638 euros de la manière suivante:

Origine

Report à nouveau antérieur : 694 323 euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 4 638 euros.

Affectation

Report à nouveau : 4 638 euros

Solde du report à nouveau : 698 961 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 753 961 euros et celui des réserves à 703 961 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L 227-10 du Code de commerce, mais il rappelle que des conventions visées à l'article L 227-10, ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dûment autorisées :

❖ Convention conclue le 2 JANVIER 2013

Objet : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES entre PROELIO et la société GENVALUE, dont Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI est actionnaire.

Modalités : Mise à disposition de la société GENVALUE par la société PROELIO, d'une assistance, de services de stratégie, de conseils, de mise en œuvre d'outils de communication, d'organisation et de recherche de développement.

En contrepartie de ces prestations, la société GENVALUE versera une rémunération forfaitaire mensuelle fixée à la somme de 15 000 euros HT.

11

Celle-ci pouvant faire l'objet d'une régularisation sous forme de facturations complémentaires ou d'un avoir, au vu des coûts et charges effectivement supportés par la société PROELIO.

Durée : La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 2 janvier 2013. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction, jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours. La dénonciation interviendra dans ce cas sans indemnité de part ni d'autre.

La convention peut être résiliée par anticipation par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution des obligations, par mise en demeure signifiée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

❖ Convention conclue le 1^{er} septembre 2013

Objet : Contrat de Location conclu entre PROELIO et la SCI LOUMALAND, ayant pour Gérant Associé Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI.

Modalités : la location comprend un local de réunion de 50 m² situé au 2, chemin de l'Annonciade à BASTIA (20200).

Le loyer annuel est de 12 600€ (douze mille six cents euros) HT. (TVA 20% en sus), payable mensuellement d'avance en douze termes de 1 050€ (mille cinquante euros)

Durée : Le bail est consenti pour une durée de 6 années entières et consécutives, ayant commencé à compter du 1^{er} septembre 2013 pour finir le 31 août 2019, sauf résiliation anticipée au profit du Locataire.

❖ Convention conclue en 2019

Objet : Contrat de mise à disposition le locaux et de moyens généraux conclu entre PROELIO et GENVALUE PARTNERS, dans laquelle la société PROELIO est associée.

Modalités :

Le loyer annuel est de 15 000€ (quinze mille euros) HT. (TVA 20% en sus), payable annuellement

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS

EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

